

FICHE 4
TRANSMISSION DES SAVOIRS, DES COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT DU TUTORAT

Afin de favoriser la transmission intergénérationnelle des savoirs et des compétences, les organismes mettent en place :

- des binômes de coopération intergénérationnelle entre des salariés expérimentés et des jeunes
- des actions de tutorat.

La fonction tutorale est considérée comme un accroissement de compétence, à prendre en compte dans le cadre du dispositif de développement professionnel, qui est susceptible de donner lieu à l'attribution de points de compétences quand la fonction est exercée de façon satisfaisante.

Un point spécifique sur la tenue de ces fonctions doit être réalisé au cours de l'entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement.